

LIBRE BEL

Leuoli 22 Mars 2012

Justice

Placer des inculpés sous bracelet électronique n'est pas la panacée

Alors que la ministre de la Justice a évoqué un projet visant à faire bénéficier des inculpés en détention préventive d'un bracelet électronique pour désengorger les prisons, l'Ordre néerlandais des avocats du barreau de Bruxelles a rappelé que la détention préventive n'est pas en soi une punition. Annemie Turtelboom espère par son projet diminuer la population carcérale et éviter que 350 détenus ne soient chaque année injustement placés en détention préventive. *"Celui qui est placé en détention préventive doit continuer à pouvoir bénéficier de la présomption d'innocence. La détention préventive ne doit pas être interprétée comme une peine en prévision d'une condamnation"*, insiste l'Ordre néerlandais. Ce dernier et son pendant francophone reconnaissent la nécessité de lutter au plus vite contre la surpopulation carcérale mais soulignent que le port du bracelet n'est pas la solution unique. (Belga)